

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 955

présenté par

Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton,
M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 10, après le mot :

« agriculture »,

insérer les mots :

« biologique ou biodynamique ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« agricole »,

insérer les mots :

« biologique ou biodynamique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'il existe un lien de complémentarité bénéfique entre l'agriculture et la biodiversité, ce ne peut être qu'avec l'agriculture biologique ou biodynamique. L'agriculture intensive qui recourt aux intrants chimiques est une source majeure de pollution qui a un impact très néfaste sur la biodiversité.